

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF312

présenté par

Mme Ressiguier, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 31****ÉTAT D**

« Participations financières de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	999 999 999	0
Désendetttement de l'État et d'établissements publics de l'État	0	999 999 999
<b>TOTAUX</b>	<b>999 999 999</b>	<b>999 999 999</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à transférer des crédits de l'action 1 « Désendetttement de l'État ou d'établissements publics de l'État » du programme « Désendetttement de l'État et d'établissements publics de l'État » vers l'action 1 « Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés » du programme « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État ». Le montant de ce transfert s'élève à un milliard d'euros. Il vise

à réinvestir dans les aéroports au sein desquels l'État s'est désengagé ces dernières années. En décembre 2014, l'État français a cédé 49,9 % du capital de l'Aéroport de Toulouse Blagnac pour 308 millions d'euros. En novembre 2016, c'est 60 % du capital de l'Aéroport de Lyon-Saint-Exupéry que l'État cède pour 535 millions d'euros. Le même mois, c'est 60 % également du capital de l'aéroport de Nice-Côte d'Azur qui est cédé pour 1,222 milliard d'euros. Nous proposons que les aéroports de Toulouse Blagnac et de Lyon-Saint-Exupéry voient le montant de leur capital détenu par l'État français augmenter de trois cents millions d'euros et que celui de Nice-Côte d'Azur voit le montant de son capital détenu par l'État augmenter de 400 millions. Cet effort permettra de compenser le désengagement de l'État pour l'aéroport toulousain à hauteur de 97 %, pour l'aéroport niçois à hauteur de 33 % et pour l'aéroport lyonnais à hauteur de 56 %. Cette mesure sera, selon nous, un moindre mal pour compenser le désengagement de l'État dans le secteur du transport aérien.